

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)



N° de l'article: LP-7374
Date d'exécution: 06.02.2024

Date d'édition: 07.02.2024
Version (Révision): 12.3.0 (12.2.0)

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

GEHOPON-DICHTUNGSMASSE
Grau (LP-7374)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur

Geholit + Wiemer
Lack- und Kunststoff-Chemie GmbH

Rue

Sofienstraße 36

Code postal/Lieu

76676 Graben-Neudorf

Téléphone / Télécopie

+49 (0) 7255 / 99 0 / +49 (0) 7255 / 99123

Contact pour informations

Safety@Geholit-Wierner.de

Fournisseur

GEHOLIT S.A.R.L

Zone Industrielle - Route de Munchhausen

67470 Seltz

+33 (0) 38886 8011 / +33 (0) 38886 1321

Safety@Geholit-Wierner.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Fournisseur précédent/Producteur

+49 (0) 7255 / 99 299
lundi - jeudi 07h00 - 17h00 vendredi: 07h00 - 15h30. Ce
numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture
du bureau.

Fournisseur précédent/Producteur

+33 (0) 1 45 42 59 59 Numéro ORFILA

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1 ; H317 - Sensibilisation cutanée : Catégorie 1 ; Peut provoquer une allergie cutanée.
Aquatic Acute 1 ; H400 - Danger pour l'environnement aquatique : Aigu 1 ; Très toxique pour les organismes
aquatiques.
Aquatic Chronic 1 ; H410 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 1 ; Très toxique pour les organismes
aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Environnement (GHS09) · Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Attention

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)



N° de l'article: LP-7374
Date d'exécution: 06.02.2024

Date d'édition: 07.02.2024
Version (Révision): 12.3.0 (12.2.0)

PHENOL, METHYLSTYROLISIERT ; N°CAS : 68512-30-1

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

Indications diverses

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/....

2.3 Autres dangers

Effets nocifs possibles sur l'environnement

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Le mélange contient $\geq 0,1\%$ de substances répondant aux critères vPvB conformément à l'Annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006. Voir la SECTION 3 de cette fiche de données de sécurité.

• PHENOL, METHYLSTYROLISIERT ; N°CAS : 68512-30-1 ; N°CE : 700-960-7

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

ZINC EN POUDRE - POUSSIÈRES DE ZINC (STABILISÉES) ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119467174-37 ; N°CE : 231-175-3 ; N°CAS : 7440-66-6

Poids: $\geq 70 - < 75\%$
Classification 1272/2008 [CLP]: Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

PHENOL, METHYLSTYROLISIERT ; N°CE : 700-960-7 ; N°CAS : 68512-30-1

Poids: $\geq 15 - < 20\%$
Classification 1272/2008 [CLP]: Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Chronic 3 ; H412

OXYDE DE ZINC ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119463881-32 ; N°CE : 215-222-5 ; N°CAS : 1314-13-2

Poids: $\geq 2,5 - < 5\%$
Classification 1272/2008 [CLP]: Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457273-39 ; N°CE : 918-481-9 ; N°CAS : 64742-48-9

Poids: $\geq 1 - < 5\%$
Classification 1272/2008 [CLP]: Asp. Tox. 1 ; H304

Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)



N° de l'article: LP-7374
Date d'exécution: 06.02.2024

Date d'édition: 07.02.2024
Version (Révision): 12.3.0 (12.2.0)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Aucune

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune

5.3 Conseils aux pompiers

Aucune

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aucune

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/ PNEC

DNEL/DMEL

OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur seuil : 5 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)

Voie d'exposition : Dermique

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur seuil : 83 mg/m³

Facteur d'évaluation : 1 D

NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ ; N°CAS : 64742-48-9

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)



N° de l'article: LP-7374
Date d'exécution: 06.02.2024

Date d'édition: 07.02.2024
Version (Révision): 12.3.0 (12.2.0)

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 300 mg/m³

PNEC

OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)
Valeur seuil : 20 µg/l
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)
Valeur seuil : 6,1 µg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection de la peau

Protection des mains

Réaliser les travaux de telle façon qu'il n'y ait aucun contact avec la peau ou tout au plus un contact de courte durée, utiliser pour cela des gants de protection contre les produits chimiques selon EN 374. Tenir compte des informations d'utilisation et des données concernant les temps de passage transmis par le fabricant des gants! Les temps de passage mentionnés sont valables pour un contact complet. Les gants pour un contact complet devraient avoir des temps de passage supérieurs à 120 Minutes. Sinon un gant n'est adapté que pour un contact par éclaboussures.

Les gants doivent être remplacés, de suite en cas de fortes salissures, à la fin de la durée maximale de port prescrite en cas d'éclaboussures, et au plus tard en fin de poste.

Recommandation de gants:

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Caractéristiques en matière de sécurité

Point éclair :	>	140 °C	ISO 3679:2015
Température d'auto-inflammation :	>	450 °C	
Densité : (20 °C)		3,1 - 3,2 g/cm ³	
Viscosité : (23 °C)	env.	300 mPa*s	
Teneur en COV maximale (CE) :		0 - 2 Pds %	

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)



N° de l'article: LP-7374
Date d'exécution: 06.02.2024

Date d'édition: 07.02.2024
Version (Révision): 12.3.0 (12.2.0)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

Paramètre:	DL50 (OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2)
Voie d'exposition:	Par voie orale
Espèce:	Rat
Dose efficace:	7950 mg/kg
Paramètre:	DL50 (NAPHTHA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ ; N°CAS : 64742-48-9)
Voie d'exposition:	Par voie orale
Espèce:	Rat
Dose efficace:	> 5000 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre:	DL50 (NAPHTHA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ ; N°CAS : 64742-48-9)
Voie d'exposition:	Dermique
Espèce:	Lapin
Dose efficace:	> 5000 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre:	CL50 (OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2)
Voie d'exposition:	Inhalation
Espèce:	Souris
Dose efficace:	2500 mg/m ³

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances PBT et/ou vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH

- vPvB:

PHENOL, METHYLSTYROLISIERT ; N°CAS : 68512-30-1

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)



N° de l'article: LP-7374
Date d'exécution : 06.02.2024

Date d'édition : 07.02.2024
Version (Révision) : 12.3.0 (12.2.0)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (ZINC EN POUDRE · OXYDE DE ZINC)

Transport maritime (IMDG)

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (ZINC POWDER · ZINC OXIDE)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (ZINC POWDER · ZINC OXIDE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 9
Code de classification : M6
Danger n° (code Kemler) : 90
Code de restriction en tunnel : -
Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1 · ADR : - (SP 375 <= 5 l/kg)
Étiquette de danger : 9 / N

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 9
Numéro EmS : F-A / S-F
Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1 · IMDG : - (SP 2.10.2.7 <= 5 l/kg)
Étiquette de danger : 9 / N

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 9
Dispositions particulières : E 1 · IATA : - (SP A197 <= 5 l/kg)
Étiquette de danger : 9 / N

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Oui

Transport maritime (IMDG) : Oui (P)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 75

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)



N° de l'article: LP-7374
Date d'exécution : 06.02.2024

Date d'édition : 07.02.2024
Version (Révision) : 12.3.0 (12.2.0)

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Éléments d'étiquetage · 02. Éléments d'étiquetage - Indications diverses

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.